

**Autorisation en lien avec l'article 36 du Règlement 315
relatif au déboisement de la MRC d'Arthabaska**

Faite à :

Date :

Cédant

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Demandeur

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Le cédant déclare être propriétaire de l'unité d'évaluation immatriculée et accepte par la présente que le demandeur, propriétaire de l'unité d'évaluation immatriculée , puisse réaliser sur celle-ci les travaux de déboisement nécessaires à l'implantation d'un chemin forestier, d'une largeur maximale de 15 mètres (en incluant son emprise), à l'intérieur de la bande de protection des unités d'évaluation voisines (20 mètres) qui devrait normalement être conservée le long de l'unité d'évaluation identifié ci-dessus appartenant au cédant.

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature du cédant

Signature du demandeur